



REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

L'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2023 a nommé Frédéric Oudéa en qualité d'administrateur. Le Conseil d'administration qui s'est réuni le même jour l'a nommé Président du Conseil d'administration.

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Sanofi publie ci-après les éléments de rémunération de Frédéric Oudéa, Président du Conseil d'administration, arrêtés par le Conseil d'administration du 22 février 2023, sur proposition du Comité des rémunérations.

Rémunération de Frédéric Oudéa, Président du Conseil d'administration

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a, lors de sa séance du 22 février 2023, arrêté la rémunération fixe du Président du Conseil d'administration à 880 000 euros bruts à compter du 26 mai 2023 euros. Ce montant fera l'objet d'un *prorata temporis*.

Frédéric Oudéa ne reçoit pas de rémunération variable, et ne reçoit ni options de souscription ou d'achat d'actions, ni actions de performance. Il ne reçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur, ni de rémunération par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation de la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

* * *

Pour de plus amples informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, il convient de se référer au document d'enregistrement universel 2022 enregistré auprès de l'AMF et consultable sur le site www.sanofi.com.

* * *